



Pour sa campagne de recensement de la population,
la Commune de Saint Martin d'Uriage

Recherche des agents recenseurs du 16 janvier au 17 février 2025
Sous l'autorité de l'agent responsable coordonnateur du recensement et de l' élu référent

Missions :

Vous serez en charge, sur un secteur géographique défini :

- De la remise des bulletins dans les foyers ;
- De la collecte de ces bulletins remplis par l'habitant ;
- D'un suivi administratif lié à cette opération (prise de rendez-vous, relances téléphoniques ou par courrier, etc.) ;
- De contrôle, vérification et classement (numérotation et comptabilisation) des documents avant la centralisation.

Prévoir dans l'organisation du temps de travail un point hebdomadaire en mairie avec le coordonnateur communal et l' élu référent.

Profil :

- Sens du contact et courtoisie
- Organisation et rigueur dans le travail
- Discrétion et sens du service public
- Disponibilité
- Autonomie et persévérance
- Véhicule indispensable
- Téléphone personnel indispensable

Poste à pourvoir le 6 janvier 2025. Deux **demi-journées de formation obligatoires** les 6 janvier 2025 et 13 janvier 2025 ainsi qu'une journée pour **tournée de reconnaissance** des adresses à recenser sont à prévoir entre le 7 et le 9 janvier 2025. **Prévoir la journée de clôture le 17 février 2025.**

Une disponibilité en soirée et le samedi s'avère indispensable.

Rémunération :

Contrat de travail de vacataire.

Rémunération : 6€ par feuille de logement remplie (comprenant un ou plusieurs bulletin individuels)
200 à 300 logements peuvent vous êtres attribués + 40€ par demi-journée de formation + 50€ pour la tournée de reconnaissance.

Remboursement des indemnités kilométriques possible selon secteur géographique (défini par l'agent responsable coordonnateur)

Renseignements auprès de Mme ANDRIEU Amandine au 04 76 59 07 09 ou 04 76 59 77 10

Lettre de candidature + curriculum vitae à envoyer à :

Monsieur le Maire

Service Ressources Humaines

BP 1 - 38410 SAINT MARTIN D'URIAGE

Ou par mail : recrutement@mairie-smu.fr / amandine.andrieu@mairie-smu.fr

Avant le vendredi 13 décembre 2024